

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12418

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 5 AVRIL 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Décision modificative n°0.

du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans sa séance du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2019.

La décision modificative n°0 (DM0) doit enregistrer, a minima, les crédits relatifs à la fiscalité directe et à ses allocations compensatrices. Les services fiscaux ont notifié la majeure partie des recettes attendues. Les ajustements qui doivent être opérés sont relativement faibles, mais les recettes sont globalement moins favorables que les prévisions initiales. Les mouvements budgétaires nécessaires se traduisent par une diminution des recettes de fonctionnement de près de 296 K€ Le détail de ces ajustements est présenté dans le rapport « Fiscalité départementale – fixation du taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019 et ajustement du produit fiscal départemental » de cette même séance.

Par ailleurs, hors notifications fiscales, d'autres ajustements budgétaires doivent être réalisés.

Ainsi, afin de pouvoir participer à l'augmentation du capital de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Provence Côte d'Azur, il est nécessaire d'ajouter 21,5 K€ en dépenses d'investissement. Cette opération est détaillée par un rapport ad-hoc à la présente séance.

Il convient également de prévoir des virements de crédits entre chapitres budgétaires afin de pouvoir honorer les engagements du Département dans le cadre :

- du partenariat culturel ville de Marseille avec un financement des travaux de la brasserie du théâtre du Gymnase (1,1 M€ de crédits de paiement et 3,3 M€ d'autorisations de programmes redéployés) ;
- de la gestion des conventions conclues avec la Région PACA relatives aux travaux sur les cités mixtes collèges-lycées.

Ainsi, sur la base des développements précédents, je vous propose de rectifier les chiffres du BP 2019 et d'équilibrer la DM0 par la diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de -296 K€ et par l'augmentation de l'emprunt d'équilibre de 317,4 K€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL